



Achat immobilier après séparation (mais avant divorce)

Par **caroleml**, le **09/05/2012** à **22:26**

Bonjour,
Je souhaite faire l'achat d'un bien immobilier après séparation d'avec mon mari (régime communauté) et ceci avant l'assignation à divorce (pour motif de séparation de corps de plus de 2 ans).
Ne pouvant récupérer auprès de celui-ci son accord concernant l'absence de recours au droit sur cet achat, je voudrais faire mettre ce bien au nom de mes parents.
Comment procéder au niveau de la signature du compromis et lors de la vente, le crédit peut-il malgré tout être à mon nom, comment protéger mes parents d'un non-paiement de ma part, et comment me protéger en cas de succession suite au décès de l'un d'eux.